

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christina Aubé

<https://www.cadre21.org/membres/bf7a415245d20abb1de7f8fd>

Date d'obtention : 2022-03-01 14:07:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle me permet de bien connaître la procédure à effectuer lors de situations de sextage pour ainsi agir avec bienveillance auprès des victimes/personnes impliquées et agir en partenariat avec les services externes. Cela m'aidera à bien connaître mon rôle et les étapes à suivre pour ainsi agir rapidement et efficacement. La méthode sert également à uniformiser les pratiques chez tous les partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai davantage solide dans mes interventions puisque la méthode me guidera pas à pas afin de faire les bonnes actions dans le bon ordre. Je serai donc plus efficace pour agir rapidement. Mon travail en lien avec les divers partenaires sera donc davantage aidant pour le bien de chaque personnes impliquées (victimes,...) et de façon à restreindre les conséquences pour celles-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien respecter les étapes et les actions de la méthode SEXTO.

PAR EXEMPLE :

À poser seulement les questions nécessaires (fournies dans le guide) qui ne nuiront pas à l'enquête
À m'assurer de ne pas regarder les photos/vidéos, ne pas poser de gestes qui ne sont pas autorisés par la loi et qui nuiraient à l'investigation....